



Paris, le 12 Juin 2014

Communiqué de presse du 12 Juin 2014

Le 9 juin 2014 avait lieu la septième édition de la « Journée Mondiale de l'Accréditation » consacrée à l'énergie.

La « World Accreditation Day » est née il y a 7 ans, à l'initiative d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) et d'IAF (International Accreditation Forum), les deux organisations mondiales d'accréditeurs auprès desquelles le Cofrac est signataire des accords de reconnaissance mutuelle.

Ces accords permettent de reconnaître comme équivalentes entre elles des accréditations délivrées par des accréditeurs signataires de différents pays.

Chaque année, la Journée Mondiale de l'Accréditation est l'occasion de décliner en actions locales par les accréditeurs nationaux signataires le thème choisi à l'international. Cette année, le thème de cette journée « Instaurer la confiance dans l'approvisionnement en énergie » a été abordé par le Cofrac lors d'un petit déjeuner presse qui s'est tenu dans ses locaux le 12 juin 2014.

Energie : des enjeux pour aujourd'hui et pour demain

Les deux enjeux pouvant être considérés comme majeurs en matière d'énergie sont la **sécurité de l'approvisionnement énergétique** et le **réchauffement climatique**. Ces enjeux ont des résonances mondiales qui trouvent écho, à des degrés divers (notamment concernant le second) dans chaque pays.

Chacun de ces enjeux peut se décliner en **2 axes** pour lesquels l'accréditation permet d'instaurer la confiance requise dans la compétence de personnes, dans la performance d'un produit, ou encore dans le contrôle de matériels et d'installations utilisées à un moment ou à un autre pour le stockage, la distribution ou l'approvisionnement en énergie.

Concernant la sécurité en approvisionnement énergétique, le Cofrac intervient à la fois en matière **de sécurité de la production et de l'approvisionnement en énergie** et de sécurité, de qualité de la **performance de la distribution d'énergie**.

Concernant les problématiques liées au réchauffement climatique, le Cofrac est impliqué en matière **d'amélioration de l'efficacité énergétique** et de **réduction des gaz à effet de serre (GES)** mais également en matière de **développement des énergies renouvelables (EnR)**.

L'ensemble des sujets précités est régulièrement traité dans l'actualité. En France, ces sujets s'inscrivent dans le cadre de la **loi sur la transition énergétique**. Le Cofrac agit dans de nombreux domaines qui en découlent (validation des performances en matière d'énergies renouvelables, charte RGE - Reconnu Garant de l'Environnement...).

Exemples d'accréditation dans le domaine de l'énergie

En matière de sécurité de stockage

- Accréditation obligatoire préalable à la délivrance d'un agrément (délivré par le MEDDE) pour le **contrôle d'étanchéité** des réservoirs enterrés et de liquides inflammables et de leurs équipements annexes. Il s'agit d'effectuer des contrôles d'étanchéité des réservoirs de stations services qui sont

inspectés périodiquement par des organismes d'inspection accrédités dans le but de déceler les fuites éventuelles et de vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'alarmes associés aux réservoirs.

En matière d'efficacité énergétique

- Accréditation obligatoire des organismes certifiant les **diagnostiqueurs immobiliers**. Les bailleurs/propriétaires doivent effectuer un certain nombre de diagnostics lors de la location ou de la vente d'un bien immobilier (dont celui de DPE, Diagnostic de Performance Energétique). Ces diagnostics doivent obligatoirement être réalisés par des diagnostiqueurs immobiliers certifiés par un organisme de certification lui-même obligatoirement accrédité.
- Charte RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) permettant de réaliser de travaux visant à l'amélioration énergétique (travaux de rénovation notamment) pour les particuliers.

En matière d'impact environnemental

- Suite à la ratification par l'Union Européenne du protocole de Kyoto et à la mise en place d'un système communautaire d'échange de quotas d'émissions, accréditation obligatoire des **vérificateurs de déclarations d'émissions de gaz à effet de serre**. Les déclarations effectuées par les installations émettrices doivent être faites au plus tard à fin mars de l'année en cours pour l'année précédente. Elles sont vérifiées par des organismes accrédités.
- Surveillance de la qualité de l'air : accréditation dans un cadre réglementaire des laboratoires ou organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère.

En matière de développement des énergies renouvelables

- Certification sous accréditation des éoliennes, certification sous accréditation d'une ferme éolienne (conception, transport, installation et maintenance).

Le Cofrac, un acteur clé pour développer la confiance

Le Cofrac, unique organisme d'accréditation en France, atteste de la compétence et de l'impartialité des organismes d'évaluation de la conformité (Laboratoires d'analyse, Laboratoires d'étalonnage, Laboratoires de biologie médicale, organismes d'inspection, organismes de certification). Acteur de l'économie, le Cofrac contribue, grâce à l'accréditation, à donner confiance du fabricant au constructeur du producteur au consommateur et à faciliter les échanges entre Etats.

Contacts : Laurent Roullot laurent.roullot@cofrac.fr 01 44 68 82 66

Isabelle Hanni isabelle.hanni@cofrac.fr 01 44 68 87 63